

*Questions orales*

**M. Beattie (Hamilton Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le 26 juin, en réponse à une question qui lui a été posée au sujet de l'explosion, le ministre a déclaré qu'Air Canada avait décidé d'utiliser comme carburant le JP 4 parce qu'il est plus efficace et mieux adapté à notre climat. Il a ajouté qu'il ne savait pas quel type de carburant utilisait le ministère des Transports. Maintenant qu'il a eu le temps d'enquêter et vu que les conditions climatiques sont les mêmes pour les avions d'Air Canada et du ministère des Transports...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député devrait poser sa question. Il sait, j'en suis certain, que 25 autres députés attendent pour poser des questions et la période des questions tire à sa fin. Le député voudrait peut-être poser sa question supplémentaire aussi vite que possible.

**M. Beattie (Hamilton Mountain):** Merci, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le ministère des Transports n'emploie pas exclusivement la même essence qu'Air Canada?

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur l'Orateur, j'ai répondu précisément à la même question la semaine dernière. J'ai dit alors que le jour précédent j'étais monté à bord d'un Jetstar du ministère des Transports qui faisait le plein avec du GP4.

**M. Beattie (Hamilton Mountain):** J'invoque le Règlement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je m'excuse auprès des députés, mais peut-être devrions-nous entendre le rappel au Règlement du député, après quoi il faudra bien passer à l'ordre du jour.

**M. Beattie (Hamilton Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement parce qu'il est possible ou probable que, en raison de mon accent, le ministre n'ait pas compris ma question. J'ai demandé pourquoi les avions du ministère des Transports n'emploient pas exclusivement l'essence JP4, si c'est un produit aussi sûr et aussi efficace qu'il le prétend pour les avions d'Air Canada?

**M. Marchand (Langelier):** Monsieur l'Orateur, je m'excuse de n'avoir pas bien compris la question. J'ai mentionné dans ma réponse l'essence «GP4», alors que j'aurais dû dire JP4. Je dois dire que d'après tous les conseils techniques qui nous sont donnés la situation n'est pas à ce point dangereuse que nous devrions changer d'essence.

**M. l'Orateur:** Si le député invoque le Règlement, très bien il aura la parole, après quoi, je le répète, nous passerons à l'ordre du jour.

[M. Marchand (Langelier).]

**M. Ellis:** Monsieur l'Orateur, je crois que mon rappel au Règlement est raisonnable. J'ai demandé le renvoi de documents et le ministre a dit: «lorsqu'ils seront terminés». Ces documents, que je désire faire renvoyer au comité, sont sur le bureau depuis le printemps dernier.

● (1500)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LES COTISATIONS DES MEMBRES DE CERTAINES SECTES RELIGIEUSES, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES REMISES TARDIVES, LE PAIEMENT DES FRAIS JUDICIAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 14 septembre, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-190, tendant à modifier le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, tout juste avant la période réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire le 14 septembre, alors que nous étions saisis du bill, je conseillais à la Chambre, en rapport avec un aspect du bill, de faire preuve de la plus grande circonspection en accordant des exemptions à l'application générale de la loi.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

[Français]

A l'ordre. Je me permettrai de porter à l'attention des honorables députés qu'il n'est pas facile d'entendre le député qui a la parole présentement. Les conversations intéressantes qui se poursuivent dans le moment pourraient facilement se tenir dans les coulisses.

[Traduction]

**M. Barnett:** Monsieur l'Orateur, il y a certains aspects du bill qui ont été abordés par des députés et auxquels je ne trouve rien à redire, mais je pense vraiment que la question d'accorder des exemptions à un ou des groupes spéciaux doit être examinée attentivement par le comité permanent avant qu'il fasse rapport du bill.

Comme on l'a dit, le gouvernement a apparemment changé d'avis à ce sujet; j'ai dit que le gouvernement commettait peut-être une erreur. Les députés se souviennent qu'immédiatement avant que je commence à parler, le représentant de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a appuyé cette exemption en pesant chaque mot, et il a parlé surtout de l'Ancien Ordre des Mennonites.

Le député a dit que d'après lui, au moment où ce groupe est arrivé au Canada, il y a eu un accord quelconque, soit oral soit implicite, prévoyant certaines exemptions; c'était une des conditions auxquelles ils émigraient au Canada. Je veux bien admettre qu'il peut y avoir des cas où un accord spécial a été conclu; c'est une question à examiner pour tous les projets de loi présentés à la Chambre. S'il y a des pactes ou des accords, il faut que le comité examine leur existence sous tous les aspects, afin de découvrir la vérité. Ce n'est qu'après cet examen approfondi que la Chambre peut vraiment avoir une idée claire de la voie à suivre.